RESPECTS 73

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESPECTS 73 se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables sont celles disponibles et consultables sur le site www.respects73.fr au jour de la commande.

1. OBJET

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de services proposées par RESPECTS 73 ci-après dénommé « RESPECTS 73 » et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.
Les Formations concernées s'entendent des Formations proposées au catalogue et sur le site internet de RESPECTS 73 www.respects73.fr (« Formations inter ») ainsi que des Formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »).

2. DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DES CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le site internet de RESPECTS 73 www.respects73.fr.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié de la part de RESPECTS 73 des informations et conseils suffisants, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Les CGV sont parties intégrantes du contrat dont elle constitue une annexe et à ce titre sont opposables au Client qui reconnaît, par la signature du contrat, en avoir eu connaissance et les accepter avant de passer commande.
Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de RESPECTS 73, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE LA COMMANDE

Formations inter

La **commande est réputée ferme et définitive** lorsque le Client renvoie la demande d'inscription par l'un des moyens suivants :

- l'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par mail ou courrier ;
- une inscription sur notre Site Internet ;
- l'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire.

Pour toute inscription, une confirmation d'inscription est adressée au Client, accompagnée d'une convention de formation ou contrat de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner à RESPECTS 73 un exemplaire signé et, le cas échéant, cacheté de la convention ou contrat de formation.
Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. RESPECTS 73 s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Dès confirmation de la tenue de la session, au plus tard 7 jours avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, RESPECTS 73 peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.
À l'issue de la Formation, RESPECTS 73 adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que le certificat de réalisation de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière par RESPECTS 73.
L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à RESPECTS 73 au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.
À l'issue de la Formation, RESPECTS 73 adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et des résultats de l'évaluation des participants. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à RESPECTS 73.
RESPECTS 73 se réserve toutefois le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et non discriminatoires.

4. MODALITÉS DE FORMATION

RESPECTS 73 est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

RESPECTS 73 peut mettre à disposition du participant des espaces digitaux dédiés dans le cadre des formations inter et intra .

Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne, salariée ou non du Client, ou revendus. RESPECTS 73 ne saurait être tenue pour

responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due : à un cas de force majeure, à des coupures de courant, à des problèmes liés à la version, la mauvaise installation du logiciel, de l'installation WIFI du participant, à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

Les participants des Formations réalisées dans les locaux de RESPECTS 73 sont tenus de respecter le règlement intérieur de RESPECTS 73.

Si la Formation se déroule hors des locaux de RESPECTS 73, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

RESPECTS 73 se réserve le droit :

- d'exclure ou de suspendre sans indemnité à tout moment tout participant dont le comportement serait contraire au règlement intérieur,
- de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5. TARIF

Formations inter-entreprises
Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de RESPECTS 73 et sur le catalogue des formations de l'année en cours. Les prix de vente sont indiqués en euros HT. Le montant total dû par le Client est indiqué sur la confirmation de la commande. L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participante mais le Client de RESPECTS 73 est l'organisation contractante figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.
Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité.

Formations intra entreprise
Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par RESPECTS 73.
Sauf accord contraire RESPECTS 73 intègre à sa proposition financière les frais de repas, de déplacement et d'hébergement de l'intervenant, l'impression et la livraison des supports documentaires, la location de salle le cas échéant.
Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client à la commande.

6. ANNULATION/ REMPLACEMENT/ REPORT

Annulation, modification ou report à l'initiative du Client :

- **Pour les Formations inter**

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes :
L'annulation d'une Formation présentielle donne lieu à un remboursement, si elle est reçue au plus tard quinze jours ouvrés avant le début de la Formation.

Toute annulation reçue dans un délai inférieur à quinze jours ouvrés avant le début de la Formation emporte facturation d'un montant de 30 % HT du montant de la Formation.

Toute annulation reçue dans un délai de dix jours ouvrés inclus avant le début de la Formation, emporte facturation d'un montant de 50 % HT du montant de la Formation.

Toute annulation reçue dans un délai inférieur à trois jours ouvrés avant le 1er jour de la Formation emporte facturation de 100% du prix de la Formation.

Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation professionnelle.

Le remplacement de participants est admis au plus tard 1 jour ouvré avant le démarrage de la formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la Formation.

- **Pour les Formations intra**

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes :
Si cette demande parvient à RESPECTS 73, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation (notamment outils, matériels pédagogiques, impression et livraison des supports documentaires, préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à RESPECTS 73 entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à RESPECTS 73 moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation.

Le remplacement de participants est admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la Formation.

Annulation, modification ou report à l'initiative de RESPECTS 73

Lorsque le nombre de participants à une Formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, RESPECTS 73 se réserve le droit d'annuler cette Formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Client, un avoir sera émis.

RESPECTS 73 se réserve le droit de reporter la Formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la Formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les formations inter, le paiement est réalisé en une seule tranche selon les modalités suivantes :

- à la commande pour les particuliers et les professions libérales pour les formations d'une durée inférieure 3 jours. Pour les formations d'une durée supérieure, le calendrier de paiement est défini dans le contrat de formation avec un premier paiement de 30% à échéance du délai de rétraction.
- à réception de la facture, 30 jours fin de mois pour les sociétés commerciales, l'État et les Collectivités territoriales, les associations,
- à réception de la facture, 50 jours fin de mois pour les établissements publics de santé,
- à réception de la facture, 60 jours fin de mois pour les autres entreprises publiques

Pour les formations intra, le calendrier de paiement est défini dans la convention de formation.

Le règlement devra être effectué par chèque à l'ordre de RESPECTS 73 (LCR non acceptée) lorsque la procédure n'est pas dématérialisée. En cas d'inscription à un parcours ou cycle de Formation, les Formations doivent être réalisées dans les douze mois qui suivent l'inscription. Une facture est adressée à l'issue de chaque Formation du parcours ou cycle. Les frais d'accompagnement et d'évaluation des compétences sont facturés avec la première Formation. En cas d'annulation par le Client de sa participation à l'une des formations du parcours ou cycle, celui-ci devra s'acquitter des frais d'annulation liés à la Formation ainsi que du différentiel entre les prix catalogue non remisés et les prix consentis sur les formations auxquelles il a participé.
Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de RESPECTS 73 donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à RESPECTS 73 au premier jour de la formation, RESPECTS 73 se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

8. RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS

Le Client s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile en cours de validité pour toute la durée de la formation, couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels qu'il pourrait causer à RESPECTS 73 ou à des tiers dans le cadre de l'action de formation.

En cas de responsabilité engagée de RESPECTS 73 envers le Client, RESPECTS 73 devra rembourser au Client le montant payé au titre de la prestation fournie, cette clause constituant le plafond de sa responsabilité.

RESPECTS 73 spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au Client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation inter-entreprises de RESPECTS 73 satisfait aux prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. RESPECTS 73 ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

En aucun cas, la responsabilité de RESPECTS 73 ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
Dans tous les cas, la responsabilité de RESPECTS 73 est exclue en cas de force majeure.

9. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de RESPECTS 73 que pour les fins stipulées à la commande.

RESPECTS 73 détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale…), utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de RESPECTS 73 ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de RESPECTS 73 ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent de l'Organisme de Formation. RESPECTS 73 se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, RESPECTS 73, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses Clients.

RESPECTS 73 respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses Clients tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

Les engagements pris par RESPECTS 73 sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité et de protection des données à caractère personnel, annexé aux présentes CGV, dont il constitue le prolongement et le complément, et accessible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.respects73.fr

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par RESPECTS 73 ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

De même, le fait que RESPECTS 73 ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

RESPECTS 73 est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de RESPECTS 73, laquelle demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

RESPECTS 73 est autorisée à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

12. LITIGES ET MÉDIATION

Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Réclamation préalable

En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service Clients de RESPECTS 73 au 04.79.62.29.69 (numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou par courrier électronique (respects73@respects73.fr) ou postal à RESPECTS 73 – BAT B le LAND ART- 711 Avenue des Landiers – 73000 CHAMBERY.

En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable. Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

Pour les sociétés Commerciales, le Tribunal de commerce de Chambéry, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Pour les professions libérales, personnes publiques, collectivités territoriales, État, le Tribunal du domicile du défendeur (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile).

Mise à jour : 30 Octobre 2026

Association RESPECTS 73
***R**éseau **S**anté **P**récarités **E**galité **C**oordination dans les **T**erritoires de **S**anté de **S**avoie*
Le LAND ART BAT B- 711 Avenue des Landiers- 73000 Chambéry
Tél : 04.79.62.29.69 / Fax : 04 79.62.39.71
SIRET : 411 371 123 000 26 – APE : 9499 Z
respects73@respects73.fr – www.respects73.fr